

BUREAU DU PARC
Réunion du 12 SEPTEMBRE 2019
14710 TREVIERES

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/31 Finances locales-divers-Aménagement du territoire : Nouveau contrat de vente pour les CEE TEPCV

Affiché le 01 octobre 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 12 septembre 2019 – 14710 TREVIERES sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 2 septembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Maryse **LE GOFF**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**

Étaient excusés :

Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Michel **FAUVEL**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Alexandra **UHLMANN**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Joëlle **RIMBERT**, Agnès **ORANGE**, Jean-Baptiste **WETTON**, Denis **LETAN**, Jean-François **ELDER**

B 2019/31 Finances locales-divers-Aménagement du territoire : Nouveau contrat de vente pour les CEE TEPCV

En 2017 le Parc a signé un contrat avec la société Teksial qui s'était engagée à acheter les CEE collectés par le Parc auprès des communes à un prix garanti : 3,80 € par Kwh cumac*. Ce contrat s'applique sur la période du 1er Janvier 2018 au 30 Septembre 2019.

Il a permis au Parc de vendre à ce prix les 285 000 Kwh cumac déjà obtenus pour une recette de 1,1 millions d'euros dont 900 000 € seront versés aux communes concernées sous forme de primes en Octobre 2019. (cf délibérations du bureau et du comité syndical du 14 Mai 2019)

115 000 kwh cumac sont toujours en instruction au pôle national CEE et devraient être délivrés entre le 1er Octobre 2019 et le 31 Janvier 2020, pour atteindre le plafond de 400 000 Kwh cumac bonifiés alloué dans le cadre de la convention TEPCV.

Délibération - Le Bureau :

1/ autorise le président à signer un nouveau contrat avec la société OTC Flow BV pour la vente des derniers CEE en cours d'instruction dont le montant permettra d'alimenter le fonds « transition énergétique » que le Parc doit créer à partir de ces recettes conformément à la convention TEPCV.

2/ crée un groupe de travail, animé par Anne Hébert, composé des élus suivants : Jean Morin ; Jean-Marc Joly ; Pascal Marie ; Erick Jeanne ; Jean-Marie Poulain ; Laurent Huet et Jocelyne Levavasseur pour préparer des propositions d'affectation du fonds « transition énergétique ».

3/ oriente l'affectation des recettes comme suit : les actions financées devront être innovantes et traiter de la question des changements climatiques et de la transition énergétique.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 01 octobre 2019

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Porte d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr



Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20191010-B2019_31-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019